

Un programme en cohérence avec la lutte contre la pauvreté

Plus de 100 participants planchent en atelier, depuis hier matin à Nouakchott, sur le contenu du Projet de Développement Rural Communautaire (PDRC) dont le lancement a été supervisé par le ministre du Développement Rural et de l'Environnement, M. Ahmedou Ould Ahmedou. Cette rencontre de deux jours a regroupé les représentants administratifs des dix wilaya ciblées par le projet, les délégués du MDRE de ces dix wilaya, la société civile, les représentants des Associations de Développement Communautaire (ADC), de la presse locale et de certains ministères ainsi que les partenaires au développement du projet. L'objectif de l'atelier est de sensibiliser et d'informer ces différents acteurs sur les nouvelles stratégies, procédures et mise en œuvre du PDRC destiné à améliorer les conditions de vie de nos communautés rurales. Hier déjà, le coordinateur du projet, M. Mahmoud Ould Ely a présenté une communication dans laquelle il s'est apaisanti sur le but de ce projet et ses incidences sur les communautés rurales bénéficiaires. Pour sa part M. Bâ Moussa Bathily, consultant international a introduit un exposé détaillé sur le développement local en Mauritanie.

Dans une allocution prononcée à l'occasion, M. Ahmedou Ould Ahmedou a affirmé que ce projet revêt une importance particulière pour le gouvernement mauritanien, car il s'intègre parfaitement dans la stratégie de mise en cohérence du secteur rural dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), a-t-il dit.

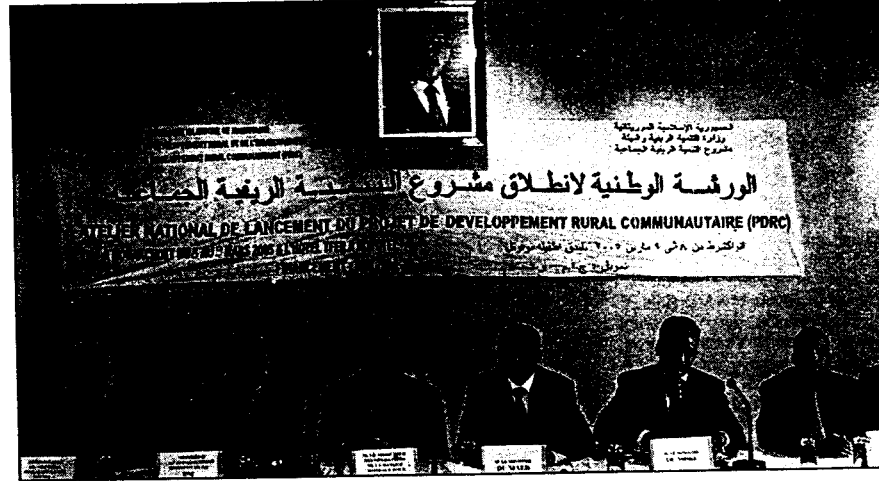
Ce projet interviendra dans 850 villages répartis dans 141 communes rurales sélectionnées à travers 10 wilayas de notre pays. Le ministère à, dans ce cadre, expliqué que le PDRC contribuera à l'amélioration

des conditions de vie des communautés villageoises bénéficiaires en augmentant durablement leur revenu, en leur donnant accès aux services socio-économiques essentiels et en améliorant la gestion des ressources naturelles. Ses objectifs seront atteints en renforçant les capacités (au niveau des villages, des communes rurales et des prestataires de services d'appui aux communautés) et en investissant dans les sous projets économiques, sociaux et environnementaux mis en œuvre par ces communautés.

"Axé sur les zones de cultures pluviales, le PDRC vient compléter le Programme de Développement intégré de l'Agriculture Irriguée en

Mauritanie (PDIAIM), également financé par la Banque Mondiale. Ces deux projets en milieu rural, en plus du prochain Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Public financé par la Banque Mondiale et ceux appuyées par d'autres bailleurs de fonds contribueront ensemble au développement du pays de façon générale et du secteur rural de façon particulière", a-t-il soutenu.

M. Ahmedou Ould Ahmedou a encore précisé que la vision clairvoyante du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya a conduit notre pays à œuvrer sans relâche pour son développement. C'est dans



ce cadre que les grandes réformes menées dans le secteur rural, depuis le milieu des années 80, ont permis de créer des conditions propices pour assurer le développement dudit secteur de façon durable. Cette clairvoyance a permis également la réalisation de plusieurs projets d'investissements publics au profit des collectivités rurales.

"Parmi ces projets citons le PGRNP dont les résultats fort encourageants ont amené le gouvernement du premier ministre, Maître Sghair Ould M'Bareck, à juger opportun de poursuivre l'ac-

tion à travers la formulation du PDRC qui traitera le développement rural d'une manière intégrée et soutiendra la politique de développement communal.", a-t-il mentionné.

Pour parvenir à ses objectifs ambitieux, le PDRC mettra l'accent dans ses interventions, sur l'approche participative qui repose sur la définition, la réalisation et la préservation des activités de développement par les collectivités rurales, réduisant ainsi le rôle des pouvoirs publics à celui de la coordination, de la supervision, de l'encadrement et du contrôle.

incontournables pour une bonne formulation de projets de développement économiques et sociaux. Ceci est d'autant plus vrai pour le secteur rural que la banque en est aujourd'hui l'un des principaux bailleurs de fonds pour la Mauritanie.

"Nous pensons également qu'un programme sectoriel ne peut être efficace que dans la mesure où il existe une forte collaboration avec tous les autres partenaires de la Mauritanie. Et nous pouvons nous féliciter que ce programme qui est en train d'être lancé aujourd'hui offre un cadre de collaboration idéal", a-t-il confirmé.

"La réussite d'un projet comme celui-ci dépendra de votre volonté tous à bien collaborer et respecter les règles de collaboration avec les communautés bénéficiaires en particulier celles relatives aux critères d'éligibilité et de la répartition des rôles.", a-t-il dit.

Le ministre a invité les acteurs impliqués de veiller à la bonne gestion des ressources du projet et à les utiliser pour la réalisation des objectifs pour lesquels elles ont été affectées et ce conformément aux orientations relatives à la moralisation de la gestion des ressources publiques engagées par le gouvernement.

"La présence parmi nous de M. David Craig, Directeur des Opérations pour la Mauritanie auprès de la Banque Mondiale à Washington, dénote l'importance qu'accorde notre partenaire au développement de la Mauritanie et en particulier à la mise en œuvre du PDRC", a-t-il relevé.

Le ministre a enfin adressé, au nom du gouvernement, ses sincères remerciements à la Banque Mondiale pour sa précieuse contribution à l'élaboration et au financement de ce projet et aussi aux différents partenaires.

Auparavant, M. David Craig, directeur des Opérations pour la Mauritanie à la Banque Mondiale a, au nom de son institution, expliqué que ce projet a été approuvé au mois d'avril 2004 par le conseil d'administration de la Banque Mondiale pour un montant global de 58 millions de dollars US, dont 45 millions provenant d'une contribution de l'IDA et le reste par le gouvernement mauritanien et les bénéficiaires.

Il a par la suite souligné que le PDRC dont la mise en œuvre s'étalera sur six ans se veut une réponse appropriée à l'objectif du gouvernement de réduction de la pauvreté en zones rurales et sera conduit selon une approche participative. Il concernera plus de 700 villages répartis sur 141 communes rurales à l'intérieur de 10 régions du pays, ce qui lui confère une vocation réellement nationale. Il contribuera ainsi à l'atteinte de deux objectifs de développement pour le millénaire, notamment : éliminer l'extrême pauvreté et la famine et assurer la pérennité de l'environnement dans les zones rurales à travers l'accroissement des revenus et une meilleure gestion des ressources naturelles par les communautés elles-mêmes.

Il a encore précisé que la Banque Mondiale soutient et continuera à soutenir le gouvernement mauritanien dans l'élaboration et la mise en œuvre de différents cadres de politiques et de stratégies de développement sectoriels du pays qui constituent des sources d'inspiration

Il a ajouté que la Banque Mondiale, de part sa vocation et ses relations qui ont toujours été fructueuses avec la Mauritanie, reste toujours disponibles pour apporter son soutien multiforme, tirée de son expérience à travers le monde, au gouvernement pour affronter ces nouveaux défis. Je reste convaincu qu'on saura en tirer le meilleur profit.

"Le lancement de ce grand projet qui vise le monde rural et le renforcement de la décentralisation en matière de gestion des ressources financières par les communautés elles-mêmes constitue, en soi une véritable opportunité pour asseoir un développement local, décentralisé et participatif, à côté de celles soutenues par d'autres partenaires au développement. Nous espérons que la mise en œuvre de ce projet permettra aux communautés de disposer des capacités et des mécanismes pour bénéficier pleinement des nouvelles ressources", a conclu M. Craig.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence de M. Sidi Ould Didi, ministre des Affaires Economiques et du Développement, du secrétaire général du ministère du Développement Rural et de l'Environnement et d'autres importantes personnalités. ■

dianfatraor@yahoo.fr

La problématique du développement local en Mauritanie

Le cadre de référence institutionnel, législatif et réglementaire

La constitution du 20 juillet 1991, Premier texte qui garantit les droits économiques et sociaux, la Constitution consacre la décentralisation en son titre X, article 98 qui dispose que ; " Les collectivités territoriales sont les communes ainsi que les entités auxquelles la loi confère cette qualité. Ces collectivités sont administrées par des conseils élus dans les conditions prévues par la loi ". Ce premier cadre normatif est sans équivoque. Il place les collectivités territoriales à un degré élevé de légalité.

L'ordonnance 87-289 du 22 octobre 1987. Cette ordonnance institue les communes en Mauritanie. Après avoir défini dans l'article premier que la commune est une collectivité territoriale de droit public dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière " (alinéa a), l'ordonnance précise que : " La commune est chargée de la gestion des intérêts communaux. Elle assure les services publics répondant aux besoins de la population locale et qui ne relèvent pas, par leur nature ou leur importance, de la compétence de l'Etat ". (article 2, alinéa a, ordonnance n° 87 - 289).